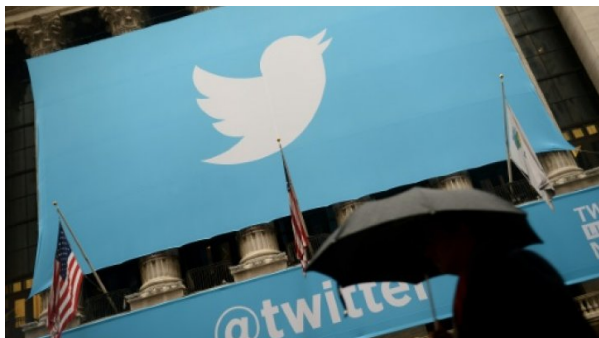




L'avocat-blogueur Maître Eolas, condamné pour "injure", ferme son compte Twitter



© AFP/Archives | L'avocat-blogueur français Maître Eolas, condamné pour "injure", a fermé son compte Twitter

NANTERRE (AFP) -

L'avocat-blogueur Maître Eolas a fermé son compte Twitter après sa condamnation mardi à Nanterre à 2.000 euros d'amende avec sursis et 5.000 euros de dommages et intérêts pour avoir diffamé et injurié l'Institut pour la justice (IPJ), association qui prône le durcissement de la politique pénale.

L'avocat de 44 ans, absent à la lecture du délibéré, l'est désormais aussi sur Twitter, où il a fermé son compte dans la foulée de sa condamnation. L'une de ses avocates présentes au tribunal correctionnel de Nanterre a précisé qu'il ne ferait "pas de commentaire".

Ce pénaliste du barreau de Paris, qui tient à son anonymat, avait mis en cause en novembre 2011 sur son compte Twitter la sincérité d'une pétition en ligne de l'IPJ réclamant notamment "l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens". Le succès énorme de ce "Pacte 2012 pour la justice", qui avait recueilli 1,7 million de signatures, aurait été dû à un "compteur bidon de signatures", avait alors affirmé @Maitre_Eolas dans un tweet.

Répondant à un internaute, il s'en était pris aussi à l'IPJ, une de ses cibles favorites qu'il accuse de développer des "thèses sécuritaires", en tweetant notamment: "Je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice si je n'avais pas peur de salir mon caca" (sic).

Piqué au vif, l'IPJ avait attaqué l'avocat mystère aux 186.000 "followers", célèbre pour son humour caustique et son blog de référence sur la vulgarisation de la justice.

Dans son jugement, la chambre de la presse du tribunal a estimé, concernant la partie "diffamation", que "l'association des termes +compteur bidon+ et



+manipulation+ prêtait une volonté de truquer et de mentir à l'IPJ", a rapporté la défense de Maître Eolas.

Concernant l'"injure publique", Maître Eolas a été partiellement condamné pour ses "propos scatologiques" tenus sur Twitter, en l'absence d'"éléments probants pour faire valoir l'excuse de provocation", a ajouté sa défense. Les juges ont écarté des propos sur le Pacte 2012 pour la justice, qu'il avait qualifié de "bouse à ignorer", sans qu'il ne soit possible de déterminer leur existence réelle sur Twitter.

? 2015 AFP